



Afin de réduire le gaspillage alimentaire, les réservations pour la demi-pension se feront désormais (à partir du 1er Janvier 2023) **la veille (00h)** sur le site de l'établissement ainsi que sur les bornes de réservation.

Suite à un grand nombre d'abus, les élèves qui n'auront pas réservé pourront se voir refuser l'accès à la cantine.

Nous vous remercions de veiller à bien respecter cette nouvelle règle pour le bon fonctionnement de la demi-pension.

Merci de votre compréhension.

Luttons ensemble contre le gaspillage alimentaire